Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507009-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07009

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	= 12
Présents	= 10
Votants	= 12

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025
Tarifs 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en 2020, le Conseil Municipal avait choisi d'opter pour une révision des tarifs communaux, chaque année suivant l'indice des prix à la consommation définitif du mois d'octobre (glissement annuel, source https://www.insee.fr/fr/statistiques/8667361)

Pour le cas où l'indice serait négatif, les tarifs seraient maintenus au niveau de l'année précédente sauf, décision contraire du Conseil Municipal.

Les montants ainsi définis ont été arrondis au dixième de centimes inférieur. Les nouveaux tarifs ont donc été calculés selon cette méthode (annexe).

Monsieur le Maire, rapporteur entendu,

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : valide le mode de calcul des tarifs pour 2026,

Article 2 : décide d'appliquer l'augmentation en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2025 soit environ 0,9 % sur tous les tarifs municipaux.

À Guissény, le 11 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance
Renée GALL